



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## recouvrement

Question écrite n° 51566

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'évolution du taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu dans notre pays. Il désire connaître cette évolution au cours des cinq dernières années.

### Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question sur l'évolution du taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu dans notre pays. L'amélioration constante du taux de recouvrement brut de l'impôt sur le revenu est un engagement important de l'administration fiscale. Il souligne l'effet conjugué de l'efficacité de l'action du service de recouvrement, de la professionnalisation des équipes du recouvrement, et de l'importance des moyens de paiement dématérialisés. Calculé en établissant le rapport des recettes sur les prises en charge, ce taux est apprécié au 31 décembre N + 1 sur les prises en charge effectuées en année N, étant précisé qu'une prise en charge est la transformation d'un titre de recettes en pièce comptable constatant le montant des produits à recouvrer. Ainsi, il apparaît au vu de la comptabilité générale de l'État que le taux de recouvrement brut de l'impôt sur le revenu s'établit en progression au titre des cinq dernières années, soit : 97,76 % pour 2004, 97,76 % pour 2005, 98,15 % pour 2006, 98,39 % pour 2007, 98,52 % pour 2008.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51566

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et fonction publique

**Ministère attributaire :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2009, page 5481

**Réponse publiée le :** 22 septembre 2009, page 9001